

FOIRE AUX QUESTIONS

DE JEPS Mention « Développement de projets, territoires et réseaux » / CS Accompagnement à la Démarche de Développement Durable (CS A3D)

Questions	Réponses
Est-ce que l'on peut faire le DE JEPS sans le CS A3D ?	Oui c'est possible, mais dans nos objectifs de formation, les 2 diplômes sont très liés. En effet notre DE JEPS est ancré dans l'EEDD et le CS accompagnement aux démarches au développement durable est intrinsèque à ce domaine d'activités. D'ailleurs, un certain nombre d'intervention traite les contenus des 2 diplômes en même temps. Dans la certification, le DE JEPS demande à faire le bilan d'un projet et le CS A3D demande de mettre en exergue la démarche de développement durable dans la menée du projet. Donc en général les candidats présentent les 2 diplômes.
Qu'est-ce que ce diplôme CSA3D amène de + ?	Il assure que vous maîtrisiez la démarche d'accompagnement. C'est un + pour les structures mais aussi pour les collectivités qui sont en recherche de ces compétences pour mettre en œuvre cette démarche au sein, de leur collectivité.
Quelle est la différence entre le BP JEPS et le DE JEPS ?	Le BP JEPS anime des animations avec tous publics pour partager un apprentissage une démarche éducative. Le DE JEPS anime des réunions avec des partenaires, des structures, des animateurs, des salariés, des institutions pour mettre en place des projets de façon participative.
Comment on peut se préparer pour la sélection ?	Avoir du vécu dans des structures de l'EEDD, dans l'animation est un +, même de façon bénévole. L'écrit portera sur la culture générale lié au métier et au domaine. On proposera également un cas pratique de réponse à un appel à projet.
Quel est le rythme de la formation ?	Sur 1 an avec la moitié du temps en entreprise et l'autre moitié en centre. Sur le 1 ^{er} trimestre : 3 semaines de cours et une semaine entreprise 2ème trimestre : 2 semaines en cours et 2 semaines en entreprise 3 et 4ème trimestre : 1 semaine en cours et 3 semaines en entreprise
Est-ce que l'on peut commencer à chercher un stage ?	Oui mais il faut savoir que l'on va privilégier des structures qui ont l'habitude d'accueillir des stagiaires DE JEPS, car l'enjeu est important. Donc vous pourrez arriver à la sélection avec une proposition de stage et aussi chercher entre la sélection et l'entrée en formation. A faire en aller-retour avec nous afin que l'on puisse vous aiguiller au mieux. Avoir un stage à l'entrée de la formation est bien sûr bien plus confortable.
Est-ce que l'on peut faire la formation dans le cadre d'un apprentissage ? Est-ce que vous avez des structures à proposer ?	Oui Cette formation se déroule alors sur 2 ans. Il faut trouver un employeur qui est prêt à vous embaucher (avec des avantages certains/à un salarié classique) et en échange vous avez du temps en formation Allez voir sur Apprentissage
Je suis titulaire d'un Bac est ce que je peux postuler à la formation DEJEPS ?	Le ministère a fixé des TEPS (Tests aux Exigences préalables) pour pouvoir candidater à la formation DEJEPS donc soit vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau IV (BPJEPS) qui relève de l'animation soit vous avez un bac+2 et au-dessus) soit vous avez de l'expérience en animation (lien avec le détail des TEP)

ASSOCIATION LE MERLET

20, rue Pelet de la Lozère – 3070 SAINT-JEAN-DU-GARD
06 72 63 48 41 – 06 77 80 58 59

valerie.fremont@lemerlet.asso.fr – www.lemerlet.asso.fr